



**CONTRAT D'EDITION RELATIF A
UNE COMMANDE MUSICALE DE L'INSTITUT INTERNATIONAL
DE MUSIQUE ELECTROACOUSTIQUE DE BOURGES / IMEB**

Entre les soussignés :

1) **L'Institut International de Musique Electroacoustique de Bourges / IMEB**,
association constituée sous le régime de la loi du 1er Juillet 1901, représenté par Madame
Françoise Barrière, sa Directrice,

d'une part,

2) Le compositeur Me Elsa JUSTEL
demeurant 36, rue Emile Dequen 94300 Vincennes

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Mise à disposition d'un studio

L'IMEB met à la disposition de : «Me Elsa Justel» selon les conditions des articles 2, 12 et 13,
un studio de réalisation dédié à la musique électroacoustique, installé Place André Malraux à
Bourges à savoir :

le studio : Charybde du 26/09/2002 au 11/10/2002

dont le descriptif ainsi que les logiciels figurent en Annexe 1.

Cette mise à disposition intervient dans le but exclusif de création d'une œuvre originale de
musique électroacoustique, objet de cette commande, à l'exclusion de toute musique
d'application.

Le titre de l'œuvre ainsi créée est : *Débris*

Sa durée est de : *10'*

Article 2 – Conditions de la mise à disposition du studio

La mise à disposition précitée du studio s'effectue selon les conditions de l'article 11 et
comprend :

- 1) L'utilisation du studio et de son équipement technique, pendant la durée sus énoncée,
à raison de huit heures par jour.
- 2) L'attribution des fournitures nécessaires à la réalisation de l'œuvre (bandes, DAT,
disque dur, disquettes, CD).

i m e b

Institut International de Musique Electroacoustique de Bourges
Place André Malraux • BP 39 • 18001 Bourges Cedex • France
tél. : +33 (0)2 48 20 41 87 • fax : +33 (0)2 48 20 45 51
administration@ime-bourges.org • <http://www.imeb.net>
SIRET : 302 332 978 00014



Centre National de Création Musicale
Partenaires institutionnels : Ministère de la
Culture, Ville de Bourges, Conseil Régional
du Centre, Conseil Général du Cher